



10 jours

Écosystèmes et ornithologie

Il ne s'agit pas d'un voyage classique, mais d'un circuit thématique pour les **amoureux de la faune et de la flore**, les naturalistes, les ornithologues et les chercheurs scientifiques. Plus qu'un voyage, c'est une **expédition dans les écosystèmes du Bénin**. On s'oublie sur les rives du fleuve Zou, on prend du temps à observer un oiseau, on marche pendant des heures dans la brousse à écouter et à identifier le cri des animaux, ... on partage la passion de la nature et de ses habitants !

Faune et Flore

Voyages passions & voyages à theme

Hors des sentiers battus

Paysages

Difficulté: ●●●○○ 3/5

Confort: ●●●●○ 4/5

Tarif par personne pour ce voyage privatisé pour moi et mes amis / ma famille

Participant(s)	1	2	3 - 4
Prix par personne	1,500 €	1,350 €	1,200 €

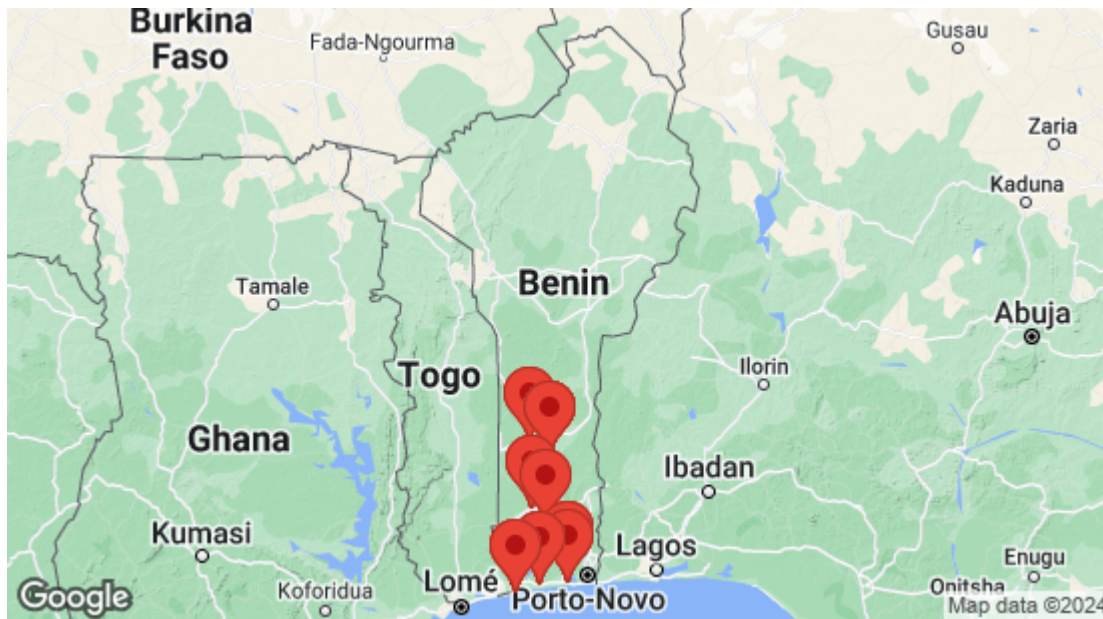
Inclus

- ✓ L'hébergement
- ✓ Les services d'un guide coordinateur francophone
- ✓ Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus)
- ✓ Les activités mentionnées
- ✓ Les entrées de site

Non inclus

- ✗ L'aérien
- ✗ Les frais de visa
- ✗ L'assurance
- ✗ Les repas et boissons
- ✗ Les pourboires et dépenses personnelles
- ✗ Les extras

Itinéraire



Jour 1: Bienvenue au Bénin

Jour 2: Le lac Nokoué

Jour 3: La forêt de Lokoli

Jour 4: Dassa-Zoumé

Jour 5: Savalou et le lac aux Caïmans

Jour 6: Sur les rives du fleuve Zou

Jour 7-8: Grand-Popo, nid d'oiseaux migrateurs

Jour 9: Ouidah et la Route des esclaves

Jour 10: Bon voyage !

Jour 1 : Bienvenue au Bénin



Nous sommes accueillis à l'aéroport de Cotonou puis transférés à notre hôtel. Notre guide coordinateur nous explique l'articulation du voyage.

Reste de la journée libre

Emplacements

 Cotonou

Jour 2 : Le lac Nokoué

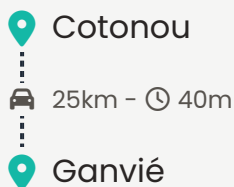


Nous nous dirigeons ce matin à 25 km de Cotonou vers la cité lacustre de Ganvié. Ce village est implanté au milieu du lac Nokoué et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les **conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme**. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : **son marché flottant** aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses **maisons de bambous et de pailles sur pilotis**. La balade se fait en pirogue.

Mais le lac Nokoué c'est également un **écosystème**. Avec des jumelles nous pouvons admirer la beauté des oiseaux qui y vivent. Une diversité d'espèces volent au-dessus de nos têtes : **Astrild du Niger, héron cendré, martin chasseur du Sénégal, aigrette ardoisée, martin pêcheur pie, vanneau éperonné, grande aigrette, cormoran africain, jacana africain, milan noir, héron strié, crabier chevelu, ...**

Ce soir nous dormons dans une auberge sur le lac et profitons pleinement de la quiétude des lieux à la nuit tombée.

Emplacements








Jour 3 : La forêt de Lokoli



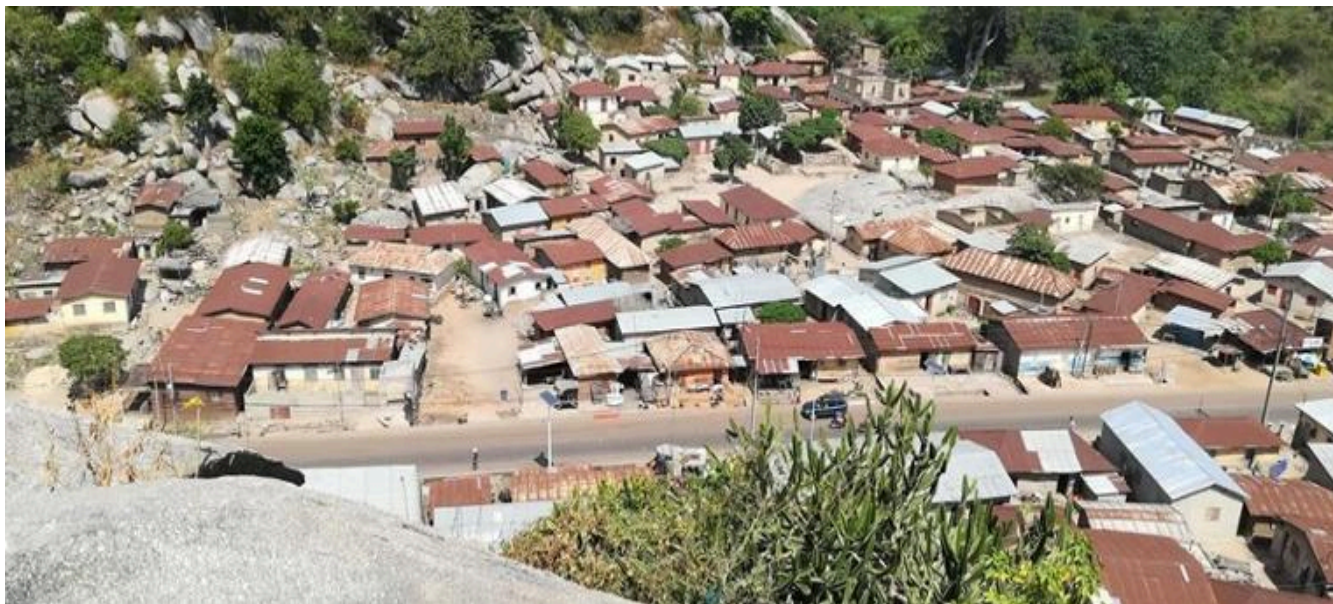
Ce jour nous allons explorer la **forêt de Lokoli** située dans la commune de Zogbodome. Forêt marécageuse avec un cours d'eau permanent, Lokoli est **très riche en espèces végétales et animales**. Elle a la particularité d'abriter des **singes à ventre roux**. Excursion en pirogue sur l'eau dans la forêt, observation et recensement des oiseaux.

A l'issue de notre visite nous prenons la route de Dassa-Zoumé pour y passer la nuit.

Emplacements

-  Ganvié
-  100km - ⌚ 1h 40m
-  Zogbodome
-  90km - ⌚ 1h 30m
-  Dassa-Zoume

Jour 4 : Dassa-Zoumé



Ce jour est marqué par une **randonnée sur les collines** à la recherche des **petits rongeurs**. Mais avant d'arriver au sommet des collines nous marquerons un arrêt pour entendre et observer une espèce particulière de **chauves-souris** nichées dans les creux des collines. Au sommet, avec un peu de chance, nous pouvons apercevoir des petits rongeurs sur les baobabs. Quelques lézards aussi sont visibles sur les collines.

Retour à l'hôtel pour la nuit.

Emplacements

 Dassa-Zoume

Jour 5 : Savalou et le lac aux Caïmans








Journée très relaxe où nous faisons peu de route. Savalou est une **ville historique fondée par le roi Soha**. C'est une région peuplée essentiellement par les *mahis* venus d'Abomey.

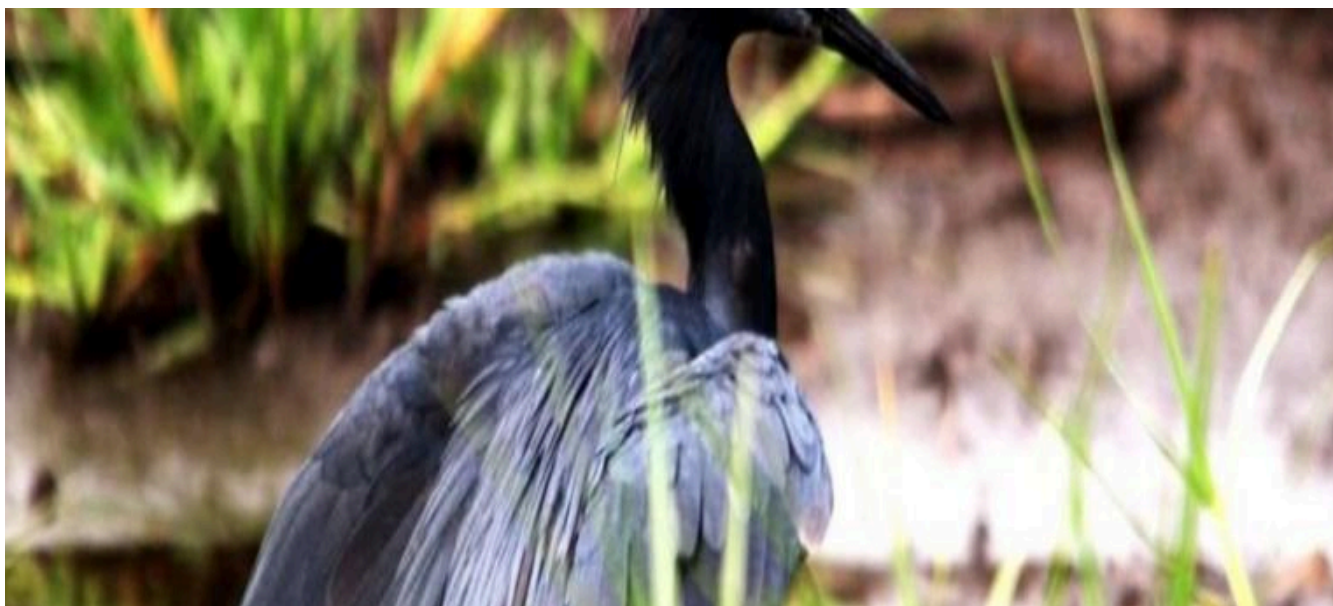
C'est dans cette ville que nous allons observer une espèce rare de palmier, le **palmier à 7 branches**. Véritable attraction touristique, ce palmier qui se trouve dans le village de Kpataba est devenu avec le temps un arbre vénéré. Un détour sera fait par le **fétiche Dankoli** puis le **lac aux Caïmans**.

Retour à Dassa-Zoumé pour la nuit.

Emplacements

-  Dassa-Zoume
-  40km - ⌚ 45m
-  Savalou
-  40km - ⌚ 45m
-  Dassa-Zoume

Jour 6 : Sur les rives du fleuve Zou




Le **fleuve Zou** traverse à hauteur du village d'Atcherigbé la route qui mène vers Bohicon. C'est à ce niveau que nous faisons une descente sur les rives du fleuve pour observer quelques espèces d'oiseaux, **héron noir, hirondelle à ventre roux, glaréole à collier, gravelot à front, ...**

Nous poursuivons notre route vers Abomey où nous visitons les **palais royaux** et nous installons à notre hôtel.

Emplacements

 Dassa-Zoume

 75km - ⌚ 1h 15m

 Abomey

Jour 7-8 : Grand-Popo, nid d'oiseaux migrants



Nous rejoignons aujourd'hui les **rives de l'océan atlantique**.

C'est à Grand-Popo, ville qui abrite les **plus belles plages du Bénin**, que nous prenons nos quartiers pour 2 jours. Excursion sur l'eau, visite du village vodoun, île aux oiseaux, point de rencontre entre la mer et le fleuve Mono, nous faisons le tour des sites marquants du coin.

Nous avons aussi la chance dans cette ville d'observer plusieurs autres espèces d'oiseaux : **coucal du Sénégal, rollier à ventre bleu, stèrne royal, tourterelle, élanion blanc, coucou le vaillant, barbican de viellot, ...**

Nous passons la nuit au bord de l'océan, à l'auberge Grand-Popo.

Emplacements

📍 Abomey



🚗 140km - ⌚ 2h 30m



📍 Grand-Popo

Jour 9 : Ouidah et la Route des esclaves



Nous faisons ce matin le court transfert vers la ville de Ouidah, proche de la côte atlantique.

Nous consacrons la journée à de **longues heures de flânerie** dans cette ville historique et commençons par le temple des Pythons. Celui-ci se trouve en face la **Basilique de l'Immaculée-Conception**, la cathédrale de la cité, avec laquelle il forme un **contraste saisissant**.


Puis nous nous dégourdissons les jambes en explorant la forêt sacrée de Kpassé. Il s'agit d'un coin boisé où se dressent des **arbres centenaires**. Nous prenons plaisir à la découverte de son **temple vodoun** avec ses statues de divinités vaudous, ainsi qu'à la contemplation de l'**arbre iroko du roi**.


La **Route des Esclaves** demeure un circuit incontournable à Ouidah. Nous arpentons plusieurs kilomètres de plage pour retracer une à une les 5 étapes de ce sentier, **symbole de la traite négrière au Bénin**.

Nous terminons notre visite de la ville par une petite halte à la **fondation Zinsou** pour admirer l'**art contemporain d'Afrique**.

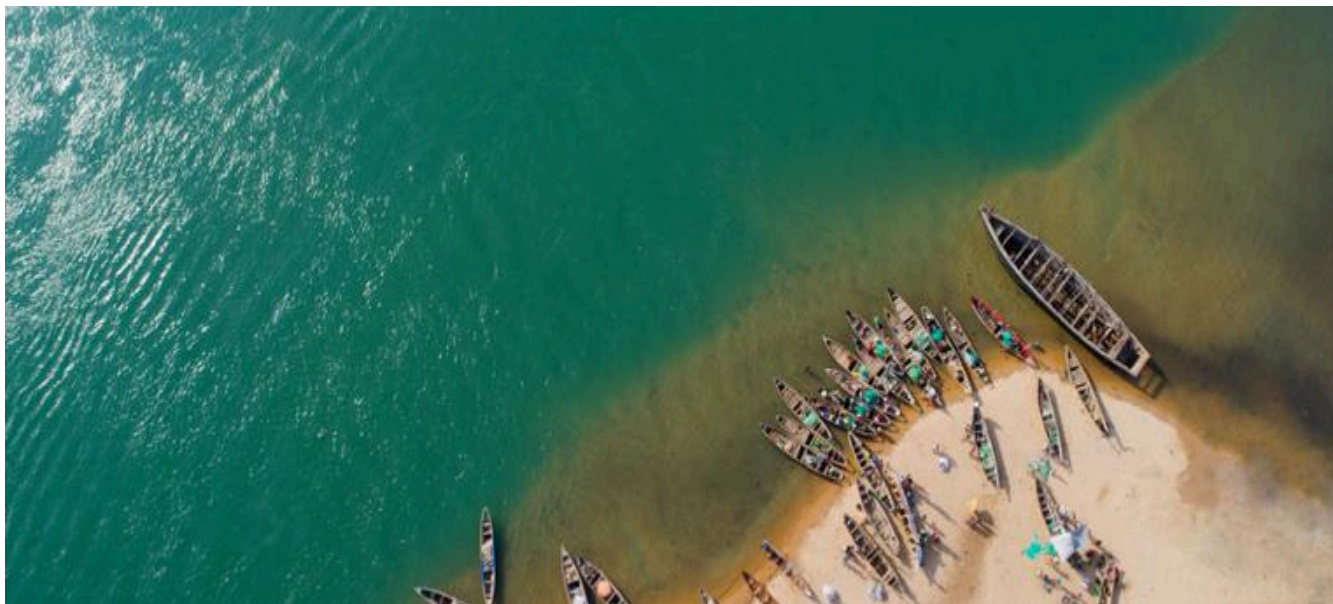
Emplacements

 Grand-Popo

 45km - ⌚ 1h

 Ouidah

Jour 10 : Bon voyage !



Pour nos dernières heures au Bénin nous faisons un **petit tour dans Cotonou**, procédons à nos **derniers achats**, puis sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Emplacements

- 📍 Ouidah
- 🚗 40km - ⌚ 45m
- 📍 Cotonou

Informations complémentaires

Modalités de réservation

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA**

ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.